



« Nihil nisi a numine »

L'an deux mille dix-neuf le dix-huit du mois de septembre à 20 heures 30 le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur, étant assemblé en session ordinaire à la Salle de la Mairie de Saint-Bonnet-en-Champsaur, lieu habituel de ses séances, après convocation légale, datée du 13 septembre 2019 sous la Présidence de M. Laurent DAUMARK.

Etaient présents : 11

M. Roland BERNARD, M. Jean-Yves GARNIER, Mme Emmanuelle PELLEGRIN, M. Dominique GOURY, Mme Emilie DROUHOT, M. Philippe GONDRE, Mme Florence MILLON, Mme Marion PELLEGRIN, Mme Marie-Anne MANAUD, Mme Martine MARC.

Etaient absents : 8

M. Benoît GOSSELIN, Mme Béatrice ALLOSIA, M. Paul DAVIN, Mme Marie-Andrée FESTA, Mme Nathalie LAJKO, M. Pierre-Yves MOTTE, M. Christian PARPILLON, M. Carmine ROGAZZO.

Etaient absents et représentés : 2

M. Benoît GOSSELIN ayant donné pouvoir à M. Dominique GOURY, Mme Béatrice ALLOSIA ayant donné pouvoir à Mme Martine MARC.

A été nommée Secrétaire de Séance : Mme Emmanuelle PELLEGRIN.

ATTRIBUTION DU LOT N°2 MACONNERIE ET GROS ŒUVRE DANS LE CADRE DU MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN GARAGE TECHNIQUE MUNICIPAL

Monsieur Le Maire :

Rappelle qu'une procédure de mise en concurrence a été lancée le 9 juillet 2019 pour les 12 lots relatifs à la construction du garage technique municipal.

Précise qu'après l'ouverture des plis par la commission d'appel d'offre (CAO) réunie le 6 août 2019, deux offres ont été reçues telles que :

n°	Libellé	Candidats
2	Gros œuvre / Maçonnerie	BOREL JOEL
		FESTA SAS

Précise que la commission d'appel d'offre (CAO) s'est réunie de nouveau le 28 août 2019 afin de retenir les candidats pour chacun des lots à la vue du rapport d'analyse des offres. La commission a décidée de procéder à une réunion de négociation avec les deux candidats afin d'une part de faire valider les capacités à démarrer les travaux selon le planning prévisionnel et d'autres part de solliciter la meilleure offre financière.

Précise qu'après analyse du rapport d'analyse des offres et selon les critères de jugement définis par le règlement de la consultation, la commission d'appel d'offre (CAO), en date du 10 septembre 2019, a jugé l'entreprise la mieux classée sur le lot suivant :

n°	Libellé	Candidats	Montants HT	Option dallage béton HT
2	Gros œuvre / Maçonnerie	BOREL	151.057,92	46.160,23

A l'unanimité, le Conseil municipal décide de :

- Approuver le choix de la commission d'appel d'offres du 10 septembre 2019 ;
- Retenir l'entreprise BOREL ayant formulé l'offre économiquement la plus avantageuse telle que :

n°	Libellé	Candidats	Montants HT	Option dallage béton HT
2	Gros œuvre / Maçonnerie	BOREL	151.057,92	46.160,23

- Charger Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ce marché.

Membres en exercice :	19	Pour :	13
Membres présents :	11	Abstention :	0
Membres représentés :	2	Contre :	0

Ainsi fait et délibéré le 18 septembre 2019

Pour copie conforme

Le Maire,
Laurent DAUMARK

Transmis en Préfecture le :

Affiché ou publié le : 19 SEP. 2019

